



Politique agricole PA22+ : Le comité de l'ASSAF demande un remaniement

Le comité de l'ASSAF a analysé le message du Conseil fédéral sur la politique agricole PA22. Il a constaté, avec satisfaction, que plusieurs éléments visant à affaiblir la protection à la frontière ont été retirés du message après la consultation menée en 2019. Le message contient malheureusement encore de nombreuses contradictions ainsi que des objectifs clairement opposés, liés à une genèse dans un contexte difficile. C'est pourquoi le comité de l'ASSAF demande un remaniement complet du message afin que les attentes présentées dans la vision «secteur agroalimentaire 2030» soient intégrées à la PA 22+. La nouvelle politique agricole doit être orientée plus clairement vers la production alimentaire. Du point de vue du secteur agroalimentaire, il est important de disposer de chaînes de valeur ajoutée solides, notamment pour satisfaire les dispositions en matière de swissness. Conformément à la vision «secteur agroalimentaire 2030» la durabilité et la qualité sont essentielles. L'agriculture est garante de prestations multifonctionnelles revendiquées par la société. L'article constitutionnel sur la sécurité alimentaire, voté en 2017, souligne l'importance des chaînes de valeur ajoutées indigènes. Le taux d'auto-provisionnement ne doit pas baisser mais doit au moins rester stable, contrairement à ce qui est actuellement prévu dans la PA22+. En ce qui concerne la protection des cultures, la nouvelle politique agricole doit apporter des solutions adéquates pour les différents risques qui pèsent sur la production, spécialement dans une configuration climatique qui évolue, avec des précipitations moins bien réparties. La nouvelle politique agricole devra offrir des perspectives claires aux agriculteurs et entreprises du secteur agroalimentaire. Finalement, le contexte administratif devra être impérativement simplifié.

Lausanne, le 18 mai 2020

*Auskunft: Hans Jörg Rügsegger, Präsident SALS-Schweiz, Riggisberg, 079 393 87 50
David Rüetschi, Generalsekretär SALS-Schweiz, Lausanne, 079 677 82 12*